

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil du secteur Laverlochère, le 5 juillet 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;  
Madame Manon Perron, conseillère;  
Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;  
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;  
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

#### 1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

#### 2.- Adoption de l'ordre du jour.

##### Ajout

- 9.1.- Suivi abri tempo
- 10.2.- Délégation de pouvoir
- 10.3.- Pointe au pin rouge
- 11.5.- Taxe d'accise

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

21-07-101

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 3.- Adoption du procès-verbal du 7 juin 2021

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-07-102

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 4.-Période de questions et demandes écrites

Lecture des questions écrites

## 5.- Revenus

### REVENUS JUIN 2021

Loyer Desjardins	574.88 \$
Location salle	355.00 \$
Carrière & sablière	953.65 \$
Location église Angliers	235.00 \$
Mutation	1 772.02 \$
Taxes à rec	2 266.48 \$
Foncières	99 712.90 \$
Aqueduc	16 044.43 \$
Égout	1 575.25 \$
Traitement des eaux	8 016.47 \$
Mat. Résiduelle	15 085.88 \$
Photocopies	4.60 \$
Intérêts	565.55 \$
Permis	200.00 \$

**Total:** 147 362.12 \$

#### 5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

**CONSIDÉRANT** que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

**CONSIDÉRANT** que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

21-07-103

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que les dépenses présentées pour le mois de juin 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 111 458.65 \$ des paiements effectués durant le mois pour un montant de 123 114.78 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 juin 2021, totalisant des dépenses de 234 573.43 \$, plus une somme de 18 764.07 \$ consignée au rapport des salaires nets du 28 juin 2021, le tout totalisant 253 337.50 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 6.- Correspondance.

Aucune correspondance nécessitant une décision

#### 7.- Dossiers municipaux

##### 7.1.- Dossier eau potable

##### 7.1.1- Dossier eau potable Angliers

Réception du protocole d'expérimentation de la part du ministère de l'environnement.

##### 7.1.2.- Dépôt de projet au volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de :

- Béarn;
- Lorrainville;
- Notre-Dame-du-Nord;
- Saint-Édouard-de-Fabre;
- Saint-Eugène-de-Guigues;
- Saint-Bruno-de-Guigues;
- Latulipe-et-Gaboury;
- Laverlochère-Angliers;

désirent présenter un projet pour la bonification d'une entente intermunicipale existantes;

21-07-104

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Laverlochère-Angliers s'engage à participer au projet de bonification de l'entente intitulée Entente intermunicipale relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Béarn organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **7.2.- Projet été 2021**

Un suivi des projets en cours est présenté.

##### **7.2.1.- Réfection Rue Arpin**

Présentation de l'estimation du projet d'agrandissement de la Rue Arpin.

#### **7.3.- Terrain Lac des Quinze**

En attente d'une réponse de la part d'un soumissionnaire pour connaître le choix de son terrain. Les autres terrains seront remis en vente dès qu'un choix sera fait par le soumissionnaire.

#### **7.4.- Déclaration de reddition de comptes en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 289 012 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais encourus admissibles s'élèvent à un montant de 433 414.68 \$;

21-07-105

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que la Municipalité de Laverlochère-Angliers approuvent les dépenses admissibles de 433 414.68 \$ pour les travaux exécutés conformément à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **7.5.- Adoption passif environnemental**

**CONSIDÉRANT** qu'un rapport intitulé « Analyse passif environnemental » a été fait en 2016 en regard des sites potentiellement contaminés;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport a été mis à jour en 2019 avec les terrains situés dans le secteur Angliers;

**CONSIDÉRANT** que le rapport a été révisé en 2021;

21-07-106

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que le conseil approuve les conclusions du rapport intitulé « Analyse de passif environnemental » et constate qu'un seul terrain municipal a un risque de contamination, soit le terrain ayant le matricule 2467 88 3921.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

#### **7.6.- Nomination de M. Denis Tchuente à titre d'inspecteur municipal**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente intermunicipale intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » (ci-après « entente ») a été conclue entre sept (7) municipalités participantes et la MRC de Témiscamingue d'une part et qu'un addenda a été signé portant le nombre des municipalités à huit (8) en janvier 2020 d'autre part;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard de Fabre se sont jointes à cette entente à compter du 1er janvier 2021;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue est l'organisme responsable de l'entente et qu'elle s'est engagée à offrir aux municipalités participantes une ressource afin de permettre la réalisation de ladite entente;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Denis Tchuente est la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu dans ladite entente que la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue se voit notamment attitrer les responsabilités suivantes :

- L'application et la surveillance des règlements d'urbanisme et des règlements liés à l'environnement;
- La délivrance du permis ou du certificat;
- La remise d'un constat d'infraction.

21-07-107

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens et résolu unanimement de nommer Monsieur Denis Tchuente au titre d'inspecteur en bâtiment, et ce, à compter du 14 juin 2021.

**D'AUTORISER** Monsieur Denis Tchuente à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter du 20 juin 2021 :

- Règlement de zonage;
- Règlement de lotissement;
- Règlement de construction;
- Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
- Règlement sur les dérogations mineures;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
- Règlement sur les permis et certificats;
- Règlement sur les usages conditionnels;
- Règlement sur les nuisances relatives à l'insalubrité;
- Règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Témiscamingue;
- Les règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par l'entente.

#### **7.7.- Bilan de santé du centre communautaire d'Angliers**

Le bilan de santé du centre communautaire d'Angliers sera effectué au cours de l'été. Trame est l'entreprise qui a été retenu par la MRC.

#### **7.8.- Aide financière annuelle – Refuge pour animaux du Témiscamingue**

Demande d'une présentation de la part du refuge.

#### **7.9.- Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue a pour objectif de s'assurer que toutes les municipalités disposent des ententes intermunicipales nécessaires afin de mobiliser les ressources requises pour atteindre la force de frappe sur le territoire respectif;

**CONSIDÉRANT QUE** la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie notamment des moyens reconnus à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de (NOM DE LA MUNICIPALITÉ) désire se prévaloir des articles 569 (RLRQ, chapitre C-19) et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) permettent de conclure une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services sur le territoire des parties à l'entente;

21-07-108

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens et résolu unanimement d'approuver et d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services.

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à la MRC de Témiscamingue.

#### **7.10.- Programme d'aide à la voirie locale**

Aide de 15 000 \$ accordé

#### **7.11.- Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux**

Une aide de 75 000\$ est réservée pour la municipalité de Laverlochère-Angliers.

#### **7.12.- Achat d'une gratte extensible pour la neige**

**CONSIDÉRANT** la pénurie possible de gratte à neige au cours des prochains mois;

**CONSIDÉRANT** la résolution 21-06-91 concernant la recherche d'une gratte extensible pour la neige de gré à gré;

21-07-109

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de procéder à l'achat d'une gratte HLA 3500X chez Ebert Welding pour un montant de 8 195 \$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **7.13.- Réparation d'une pompe située à la station de pompage SP2**

**CONSIDÉRANT** qu'une seule pompe est en fonction présentement à la suite du bris de la pompe de rechange par un chiffon envoyé directement dans le système d'égout;

**CONSIDÉRANT** que la station doit avoir une pompe de rechange en cas de bris de l'autre pompe;

**CONSIDÉRANT** qu'une pompe neuve vaut 11 314.25\$ avant taxe;

**CONSIDÉRANT** que la réparation de la pompe se chiffre à 5143.78\$ avant taxe;

21-07-110

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'envoyer la pompe endommagée chez Abi-Quip en réparation pour un montant de 5143.78\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **7.14.- Achat de pneus pour la tractopelle 420**

**CONSIDÉRANT** l'usure des pneus arrière de la tractopelle 420;

21-07-110a

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de procéder à l'achat de 2 pneus Michelin XMCL 340/80R18 143A8/B, ainsi qu'à l'installation pour un montant de 1621.10\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **7.15.- Travaux de pavage secteur Laverlochère et Angliers**

**CONSIDÉRANT** que plusieurs travaux d'excavation ont été fait dans le secteur Laverlochère et Angliers

21-07-111

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de procéder au repavage de ces secteurs pour un montant avant taxe de 16 000\$ auprès d'Entreprise Sirard.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **7.16.- Achat d'équipement pour le tracteur 6120R**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'un siège instructeur dans le tracteur 6120R pour former sécuritairement les employés;

**CONSIDÉRANT** le besoin de fourche, ainsi que d'extension afin de pouvoir décharger les différents transports contenant du chlore ou différents équipements lourds sur palette;

21-07-112

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'acheter un siège instructeur chez Agrimax pour un montant de 953\$ avant taxe;

**D'ACHETER** chez Agrimax des fourches palette et ses extensions pour un montant de 2 365 \$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **7.17.- Achat de pneu 10 plis pour camionnette LA-202**

**CONSIDÉRANT** que la circulation dans les rangs avant des pneus 4 plis provoque plusieurs crevaisons aux niveaux de nos camionnettes;

**CONSIDÉRANT** que l'achat de 4 pneus 10 plis permettra de ne plus avoir de crevaison sur la camionnette LA-202 cette année;

**CONSIDÉRANT** que ces pneus 4 plis pourront être utilisés par la camionnette LA-201 en cas de crevaison cette année;

21-07-113

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'acheter 4 pneus 10 plis pour un montant de 1 080\$ avant taxes chez OK Pneu;

**QUE** 4 autres pneus 10 plis soit achetés en 2022 pour la camionnette LA-201.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **7.18.- Poste d'opérateur du tracteur en période estival**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite des entrevues d'embauches, aucun candidat ne possède les compétences recherchées;

21-07-114

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de mettre à l'essai pour quelques semaines, l'employé 10-0017;

**QUE** le poste lui soit offert, si elle répond aux exigences et qu'elle accepte le poste;

**QU'**elle conserve son poste à la réception durant la période hivernale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **8.- Rapport des comités**

##### **8.1.- Comité sport et loisirs d'Angliers**

Une rencontre sera prévue au mois d'août pour rencontrer les citoyens concernant le comité sport et loisirs d'Angliers.

##### **9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.**

## **9.1.- Suivi sur les abris temporaires**

Aucune contravention n'a encore été faite en relation avec la réglementation des abris temporaires, à la suite du manque de ressource à la MRC. Le conseil demande de continuer les procédures visant à émettre des contraventions.

## **10.- Affaires nouvelles**

### **10.1.- Rencontre locataire Lac Robinson**

Une rencontre zoom sera planifiée avec les locataires de terrains au Lac Robinson pour discuter de l'installation de l'électricité, de l'internet et d'autres sujets qu'ils voudront amener.

### **10.2.- Délégation de pouvoir**

Une révision des dépenses que le directeur général peut effectuer sans autorisation est envisagé.

### **10.3.- Question sur le terrain possédant le matricule 2969 07 3595**

Un citoyen demande de faire respecter l'interdiction de faire du camping sur ce terrain. La municipalité ne possédant pas ce terrain, il ne peut faire interdire quoi que ce soit.

## **11.- Information du maire.**

### **11.1.- Suivi rencontre école de Laverlochère**

Suivi rencontre à l'école de Laverlochère.

### **11.2.- Dossier internet haute vitesse**

Discussion sur le projet de branchement internet haute vitesse.

### **11.3.- Rencontre MTQ**

Présentation des secteurs où il y aura des travaux dans les prochains mois.

### **11.4.- Suivi dossier RIFT**

Demande du RIFT pour un financement de plus d'un an.

### **11.5.- Taxe d'accise**

Les municipalités recevront des montants supplémentaires en relation avec la taxe d'accise.

## **12.- Période de question**

## **13.- Clôture de l'assemblée**

Le président déclare la levée de la séance, il est 22h05.

---

Daniel Barrette, maire

---

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil. (C.M., art.961)



Signé à, Laverlochère-Angliers ce 5 juillet 2021

---

Yan Bergeron, Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Daniel Barrette, maire